



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du COS 58 Le 30 Mars 2019 à LANTY

Rappel de l'Ordre du Jour

- 1) Accueil des présents
- 2) Parole au maire de la Commune d'accueil
- 3) Confirmation des présents au repas : lieu et Menu
- 4) Les personnes excusées
- 5) Remerciements à Marie-Pierre et tous les membres du Conseil d'Administration
- 6) Remise de médaille, diplôme et cadeaux à Marie-Pierre (20 ans de travail)
- 7) Rapport moral et approbation
- 8) Rapport financier
- 9) Rapport des vérificateurs des comptes
- 10) Approbation du rapport financier
- 11) Propositions du CA
- 12) Souhaits et demandes des Agents : voyages, sorties, ...

La Présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée (une cinquantaine de personnes) et remercie Madame BERTRAND, Maire de Lanty pour l'accueil de l'ag dans ses locaux.

Madame BERTRAND souhaite une bonne réunion à tous les présents.

La Présidente annonce que se sont excusés Madame Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre, Monsieur Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, Monsieur Daniel BARBIER, Président de l'union amicale des Maires de la Nièvre et Monsieur Patrice PERROT, député de la Nièvre.

La Présidente précise qu'à l'issue de la réunion, elle remettra la médaille du travail pour les 20 ans de services de Marie-Pierre VACHER en tant que secrétaire du COS.

Elle remercie Marie-Pierre pour le travail effectué et rappelle que cette dernière est l'unique employée du COS pour répondre aux sollicitations des 1 200 agents que sert l'association.

Elle remercie également les membres du CA pour leur implication et rappelle la composition de celui-ci, à savoir :

6 représentants des élus :

- Mme Marie-Thérèse THOMAS, **Présidente**, Maire d'Epiry
- Mme Elyane BORNET, **Trésorière-adjointe**, Adjointe au Maire de Coulanges-les-Nevers
- Mr Jean-Marc THEVENARD, **Secrétaire-adjoint**, Adjoint au Maire de Saint-Ouen-sur-Loire
- Mme Josiane BLASZCZYK, **Membre**, Conseillère Municipale de Sougy-sur-Loire
- Mme Jocelyne VERNAUX, **Membre**, 1^{ère} Adjointe au Maire de Saint-Père
- Mr Olivier SOUILLARD, **Membre**, Conseiller Municipal de Saint-Seine

Et 6 représentants du personnel et un représentant du personnel retraité :

- Mme Laurence BRUN, **Vice-présidente**, Mairie de Chaumot, Saint-Révérien
- Mme Sabrina GUITTAIT, **Secrétaire**, Communauté de Communes Loire et Allier
- Mme Fabienne BAR, **Trésorière**, Mairie de Saint-Père
- Mme Valérie LAMBERT, **Membre**, SICCC de Saint-Pierre-le-Moûtier
- Mme Peggy BERNARD, **Membre**, Mairie de Luthenay-Uxeloup
- Mme Sophie ROUX, **Membre**, Mairie de Saint-Léger-des-Vignes
- Mme Huguette LESLY, **Membre, Représentante des retraités**

Ainsi qu'une équipe de 2 personnes chargées du rôle de Commissaires aux comptes :
un élu et un représentant du personnel

Mme GALOPIN, Maire de Saint loup
Mme Nathalie LEGUAY, Secrétaire à Saint Loup

Bien que l'équipe soit au complet, les représentants du personnel sont à élire pour le Conseil d'Administration (6 actifs et un retraité) et un ou une Vérificateur aux Comptes.

La Présidente précise qu'aujourd'hui est inscrit à l'ordre du jour l'élection des représentants du personnel (renouvelables tous les 3 ans).

Mme Huguette LESLIE, Représentante des retraités et Sabrina GUITTAIT, Secrétaire, ont fait savoir qu'elles ne se représentaient pas.

La Présidente déplore d'entendre encore dire que le COS ne sert à rien et rappelle que le COS organise des voyages ouverts aussi bien aux agents qu'aux élus, que la Secrétaire se démène pour donner satisfaction à tous les agents et que le CA est en réflexion permanente afin de proposer de nouvelles prestations ou de les faire évoluer ; ainsi en 2018 ont été proposés et mis en place les chèques-vacances.

La Présidente rappelle que les collectivités ont le devoir de mettre en place de l'action sociale pour ses agents et précise qu'elles peuvent parfaitement adhérer au COS et au CNAS en même temps, il s'agit d'une question de choix.

Elle appelle l'assemblée à alerter les élus et à faire connaître le COS à leurs collègues.

La Présidente annonce que le règlement intérieur est actuellement en pleine révision et que les agents peuvent d'ores et déjà aller consulter les premiers changements sur le site internet du COS.

Elle passe ensuite la parole à Mme GUITTAIT qui va présenter le **rapport d'activités 2018**.

L'année 2018 a donné naissance aux chèques-vacances proposés par le COS aux agents qui le souhaitent et ont pu ainsi épargner 200€ valorisés, selon la tranche d'imposition à 90€, 40€ ou encore 30€ pour la 3^{ème} tranche.

Quelques modifications ont été nécessaires pour pouvoir proposer ce type de prestation, ainsi les personnes ayant souscrit un compte chèque-vacances voient leur prestation 'vacances des enfants' modifiée et versée sous forme de forfait (et non plus indemnisé à la journée comme avant) soit 50, 40, 30 € par enfant, par an et par tranche.

82 personnes ont ouvert un plan épargne chèque-vacances.

Nouveauté 2018 également sur la base de versement des prestations qui se calcule désormais sur la tranche d'imposition (ligne 14 de l'avis d'imposition sur le revenu).

3 tranches servent au calcul :

-1^{ère} tranche d'imposition : entre 0 et 1 000€

-2^{ème} tranche d'imposition : entre 1 001 et 1 800€

-3^{ème} tranche d'imposition : impôt au-delà de 1 800€

La prestation transport a été supprimée en 2018 non conforme à la réglementation URSSAF

Le forfait CODE est passé de 50 à 90€ pour les jeunes de 16 à 21 ans.

Les prestations 'sport' ainsi que la participation aux cartes de pêche et de chasse ont été ouvertes aux retraités cotisants qui de ce fait, ont vu augmenter leur cotisation de 20 € pour un agent à 25€ pour un couple pour l'année.

2 demandes de prestations exceptionnelles pour des agents des communes de Garchy et Saisy ont été versées.

En 2018, et afin de privilégier le commerce local, il a été décidé que les versements des prestations sous forme de chèque cadeaux se feraient désormais avec la CCI de la Nièvre avec le *chèque cadeau Nièvre*, valable dans de nombreuses enseignes Nivernaises.

Concernant les réservations ODALYS, 14 agents ont réservé des vacances par le bouquet acheté par le COS et 19 autres ont réalisé des réservations individuelles avec un pourcentage de remise liée au COS.

Les tickets cinéma ont toujours le vent en poupe puisqu'il s'est est vendu encore plus qu'en 2017.

Une augmentation de 0.10cts d'euros concernait les tickets pour le Mazarin à Nevers.

L'arbre de Noël a encore accueilli près de 200 agents et 200 enfants venus assister, à la salle des fêtes

de Coulanges-les-Nevers, au spectacle donné par la Cie « *Captain des Mots* »,

73 bons de 20€ ont été distribués aux 12-16 ans

95 bons de 15€ ont été distribués aux 6-11 ans

Et une trentaine de petits enfants (0-5 ans) se sont vu remettre un cadeau par le Père-Noël.

Le spectacle a ensuite été suivi d'un goûter fort apprécié de tous.

Concernant les voyages, enfin, 3 sorties ont été organisées en 2018 :

- Mars : visite du Musée du cirque à Dampierre en Burly (45) bonne participation de parents avec leurs enfants, le matin rencontre avec les tigres et les lions vivants du créateur et propriétaire du cirque, déjeuner puis visite du musée l'après-midi

- Juin : voyage très intéressant aux invalides à Paris (grande exposition sur la 2^{ème} guerre mondiale) le matin et le musée Grévin (personnalités en cire exposées) l'après-midi, musées à voir et revoir surtout les Invalides Car très grand pour être vu en un jour

- Novembre : Plages du débarquement : voyage sur 3 jours, 2 nuits dans un hébergement de vacances, très bien accueilli, un guide remarquable et très intéressant qui a su expliquer et montrer musées, cimetières américains et allemands, plages du débarquement, mémorial de Caen,...

Marie-Pierre intervient en précisant qu'elle souhaite vivement remercier les personnes qui ont fait de ce voyage un moment très plaisant. Le guide, les personnes ayant accueillis le groupe et le groupe en lui-même. Il a permis de beaux moments d'échanges entre collègues.

La Présidente demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activités 2018.

L'assemblée approuve le rapport d'activités 2018 à l'unanimité.

Mme BAR présente ensuite le rapport financier 2018, **annexé au présent compte rendu** ; rapport qui n'appelle aucune remarque de la part des commissaires aux comptes.

A cette occasion la Présidente précise que pour une petite partie des collectivités adhérentes (environ 8 sont concernées), il est difficile de faire régler la cotisation et demande à l'assemblée si des idées lui viennent pour pallier à ce manque de régularité.

Mme Huguette JUDAS, Maire d'Urzy, fait part de son incompréhension sur le sujet et précise que cette cotisation, à partir du moment où elle est inscrite au budget, devrait faire l'objet d'un mandatement immédiat après le vote de celui-ci.

Une personne de l'assemblée, un élu présent dans la salle, à ajouter que le Maire est responsable des engagements pris et que si la cotisation n'est pas payée il faut suspendre la collectivité de sa qualité de membre et arrêter le versement des prestations aux agents de la collectivité mauvaise payeuse.

La Président dit préférer le dialogue et souhaiterait vivement éviter ces désagréments aux agents qui ne sont pas responsables du non-paiement des cotisations.

Une autre solution serait d'envoyer un courrier en recommandé avec AR directement à l'adresse personnelle du Maire.

Un membre de l'assemblée rappelle que le solde du compte de l'ancienne association de l'amicale des secrétaires de Mairie de la Nièvre devait être versé au COS.

Mme BRUN, Vice-présidente du COS et chargée de ce dossier précise que ce transfert de fonds est prévu sur l'année 2019.

Après avoir débattu, l'assemblée, avec une abstention, approuve le rapport financier 2018.

Mme GALOPIN Maire de Saint Loup, Commissaire aux comptes précise que pour 2019, elle ne souhaite pas renouveler ses fonctions. Il conviendra donc de trouver un autre commissaire aux comptes qui pour rappel est composé d'un binôme élu/représentant du personnel.

La Présidente invite l'assemblée à voter la liste des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration et demande si des personnes sont volontaires pour les postes à pourvoir.

Mme Marie BIBOS, agent de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, se propose de reprendre le poste de Secrétaire.

Aucune personne ne se porte volontaire pour le poste de représentant des retraités, ce que déplore la Présidente.

Après avoir entendu la liste des représentants du personnel, **l'assemblée valide à l'unanimité la nouvelle liste qui se décline comme suit :**

- Mme Laurence BRUN, **Vice-présidente**, Mairie d'Épiry, Chaumot, Moussy et Arzembouy
- Mme Marie BIBOS, **Secrétaire**, Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais
- Mme Fabienne BAR, **Trésorière**, Mairie de Saint-Père
- Mme Valérie LAMBERT, **Membre**, SICC de Saint-Pierre-le-Moûtier
- Mme Peggy BERNARD, **Membre**, Mairie de Luthenay-Uxeloup
- Mme Sophie ROUX, **Membre**, Mairie de Saint-Léger-des-Vignes

Propositions 2019

- ▶ Spectacle 'les Bodin's' – le 4 mars – 40 personnes ont été voir Les Bodin à Clermont-Ferrand
- ▶ Juin : journée dans le MORVAN avec visite du musée de la Résistance et du Sabot – pique-nique dans le parc de St Brisson
- ▶ 7 et 8/09/2019 : week-end au Puy du fou - COMPLET
- ▶ Novembre : Parade de Noël Disney
- ▶ Décembre : Marchés de Noël (2 marchés le samedi 7 décembre 45€ par personne, 50 € les personnes extérieures)

L'assemblée propose de retourner à Versailles, de reprogrammer une sortie pour le spectacle des Bodin's, d'étudier un voyage en Hollande en mai et programmer la visite du parc floral et une balade en péniche et enfin Auschwitz.

Il est proposé également d'ouvrir le droit aux prestations suivantes pour les retraités :

- réservations pour les spectacles à la MACU
- participation à 'la culture'
- indemnisation des frais de déplacement à l'AG

L'assemblée valide à l'unanimité les propositions relatives aux nouveaux droits des retraités au titre de leur cotisation annuelle, à compter de l'année 2019.

Propositions 2020

- ▶ Augmentation de la cotisation de 0.90% à 1%
 - ▶ Cotisation minimum à 40 € au lieu de 30€
 - ▶ Aligement sur le CNAS pour les montants des prestations versées au titre de la médaille du travail
- Augmentation de la prestation Médaille d'honneur
Argent de 168 € à 170 €, Vermeil 183 € à 185 €, Or 244 € à 245 €
- ▶ Création d'une nouvelle prestation pour les agents qui passent leur permis de conduire : participation à hauteur de 100€
 - ▶ Création d'une nouvelle prestation pour les agents qui déménagent (limitée à 1X tous les 5 ans) : participation à hauteur de 100€

L'assemblée, après avoir entendu les propositions pour 2020, valide à l'unanimité l'ensemble de ces nouvelles propositions.

Il est demandé à ce que les agents qui demandent des chèques-cadeaux, des tickets de cinéma, viennent les récupérer rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00 et la Présidente remet la médaille du travail à Marie-Pierre VACHER, la remercie pour son dévouement.

Elle invite ensuite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié et se rejoindre au restaurant pour le déjeuner auquel participeront une petite cinquantaine de personnes dans la joie et la convivialité.

Lieu de réunion pour la prochaine AG : Olivier nous a proposé sa commune St SEINE

Nous aimerions les années prochaines, si possible, organiser notre AG dans une des communes morvandelles.

La Secrétaire
Marie BIBOS




COS58 La Présidente
Marie Thérèse THOMAS
Mél : secretariat@cos58.fr

